



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel d'attaché
d'administration de l'État**

Session 2020

Rédacteur

Caroline LAURENT – Présidente du jury – DGITM

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	4
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE	5
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	5
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	6
III. L'ÉPREUVE ORALE	6
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	7

Rapport général du président du jury

Caroline LAURENT – Attachée principale d'administration de l'État

Examen professionnel d'attaché d'administration de l'État
session 2020

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Pour la session 2020 de l'examen professionnel d'attaché d'administration de l'État, 52 postes étaient ouverts au recrutement conformément à l'arrêté d'organisation du 7 mai 2020 signé par la ministre de la transition écologique et solidaire.

Seuls 45 candidats ont été déclarés admis.

Le contexte lié à la situation sanitaire pourrait justifier ce différentiel par des désistements plus nombreux aux épreuves et la difficulté à suivre les formations pour de nombreux candidats manifestement mal préparés. La question d'un éventuel « assèchement » du vivier de candidats pourrait être aussi posée après trois années d'organisation en parallèle de sessions exceptionnelles.

Une vigilance toute particulière doit être portée sur les raisons de ce recul global du niveau pour les années à venir.

Sur le plan organisationnel, les épreuves écrites et orales ont été organisées dans le respect des consignes sanitaires nationales.

La dématérialisation des corrections des copies via l'outil SANTORIN a été mise en œuvre pour la première fois. Cet outil a apporté une réelle plus-value dans l'utilisation cohérente et harmonieuse du barème de correction par les membres du jury et les correcteurs associés et dans son suivi par la possibilité pour chacun d'eux de se situer au regard des statistiques disponibles en temps réel (moyenne, médiane, écart-type...).

Salué par l'ensemble des membres du jury et correcteurs, cet outil participe à l'uniformisation des méthodes de correction et d'harmonisation des pratiques dans un objectif d'équité pour l'ensemble des candidats.

Pour l'épreuve orale, huit visioconférences ont été organisées dans les services pour des candidats de Mayotte, La Réunion, Guadeloupe, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces épreuves se sont déroulées, en présence de la présidente, dans de bonnes conditions d'échanges.

Enfin, la présidente a assisté en tant qu'observateur, à une quarantaine d'auditions, en tournant dans les 3 sous-jurys, pour s'assurer de l'homogénéité de leur fonctionnement et de leur mode de questionnement et de notation.

A. Textes réglementaires

Par arrêté du 7 mai 2020 de la ministre de la transition écologique, a été autorisé au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au corps des attachés d'administration de l'État relevant du ministère de la transition écologique.

B. Calendrier des épreuves

Les candidats ont pu s'inscrire entre le 12 mai et 16 juin 2020.

L'épreuve écrite s'est déroulée le 10 septembre 2020.

La réunion d'admissibilité s'est tenue le 14 octobre 2020.

Les oraux se sont déroulés du 16 au 20 novembre 2020.

La réunion d'admission s'est tenue le 20 novembre 2020.

C. Statistiques

833 candidats étaient inscrits et 549 se sont présentés à l'épreuve écrite.

Les notes s'échelonnent de 1,5 à 17,3.

Après délibération du jury, le seuil d'admissibilité a été fixé à 12,70.

133 candidats ont été déclarés admissibles pour 52 postes ouverts.

Sur les 133 candidats déclarés admissibles, 125 se sont présentés aux oraux.

Les notes de l'épreuve orale s'échelonnent de 06 à 18,5.

Après délibération du jury, le seuil d'admission a été fixé à 66 points /100.

45 candidats ont été déclarés admis.

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

« L'épreuve écrite admissibilité consiste, à partir d'un dossier documentaire de 25 pages maximum, en la rédaction d'une note ou en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve, qui met le candidat en situation professionnelle, est destinée à apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel (durée : 4 heures, coefficient 2) ».

Le sujet consistait en la rédaction d'une note sur la mobilité propre.

« Vous êtes attaché(e) d'administration de l'État affecté(e) au service transport et mobilité en direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Votre directeur doit présider une réunion à laquelle sont conviés divers représentants des acteurs œuvrant pour une mobilité propre.

En vous appuyant sur les documents joints, vous rédigerez une note présentant les enjeux et la stratégie de l'État pour le développement de la mobilité propre, tout en veillant à présenter le cadre juridique et les leviers d'action de chacun des acteurs.

Votre note ne devra pas excéder 6 pages ».

Le dossier documentaire comprenait 14 documents.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Cette année, l'épreuve consistait en la rédaction d'une note dont l'objectif professionnel est de permettre à un directeur d'appréhender les enjeux d'une politique publique au travers d'une note synthétique à partir de documents nombreux et contenant des informations de diverses natures.

Le sujet proposé n'a pas semblé poser de difficultés de compréhension majeure, néanmoins il convient de souligner une baisse importante du niveau général des candidats, matérialisée par la chute de la barre admissibilité par rapport à l'année dernière.

Dans ce contexte, les meilleures copies sortent vraiment du lot, le sujet a été compris, les documents bien exploités. Les meilleurs candidats sont ceux qui ont rédigé une introduction conséquente, comportant une problématique, à laquelle les développements ont répondu et avec une conclusion pertinente.

S'agissant du niveau rédactionnel, il est correct même s'il convient de signaler un trop grand nombre de copies présentant de nombreuses fautes d'orthographe ou de syntaxe ou de tournures de phrase maladroites ou trop orales, non appropriées dans un contexte professionnel. Il est inadmissible de renvoyer le lecteur aux documents fournis sous forme « doc n°1 » ou de présenter une copie sous forme de liste ou de catalogue sans la moindre analyse, incitant à aller se renseigner ailleurs. La paraphrase et le « copier-coller » des éléments du dossier sans appropriation ni articulation entre eux, desservent les candidats.

Certains candidats ont négligé l'introduction, trop courte, réduite à une simple annonce de plan, sans poser la problématique. La conclusion doit être un plus et elle doit être pertinente. Elle ne peut être une simple redite des développements ou un résumé, mais une ouverture qui permet d'élever la réflexion. Le défaut d'introduction, de transition et de conclusion dans une majorité de copies traduit la difficulté des candidats à prendre du recul sur le sujet et à déployer un fil conducteur dans leurs développements.

De nombreuses copies font ressortir un manque de mise en relief, d'appropriation du dossier, de nombreuses répétitions et un manque de prise de hauteur. Cela témoigne d'une analyse limitée des documents du dossier et de réponses très peu concrètes et qui ne vont pas assez dans le fond du dossier.

Le plan majoritairement suivi est celui issu de la commande ; enjeux/stratégie et cadre juridique/leviers d'action. Certains ont « rempli » chacune de ces sous-parties, sans trouver une logique d'ensemble. Un grand nombre de copies ont présenté le contexte juridique en début de deuxième partie, ce qui n'était pas pertinent.

La stratégie nationale de développement de la mobilité propre est souvent traitée de manière superficielle, en faisant ressortir certains manquements quant aux objectifs mais sans réel traitement de la nécessaire implication de l'ensemble des acteurs de la société. Les leviers d'actions relèvent bien souvent de copier-coller sans véritable compréhension de leur signification. Certains ont été déclinés sans être organisés par type d'acteur. La mise en œuvre concrète par les acteurs de la mobilité propre ne met pas suffisamment en évidence le rôle de l'État. Les mesures fiscales et les cofinancements ne sont pas suffisamment mis en perspective quand ils sont traités. Les outils créés par voie réglementaire et les illustrations des dispositifs locaux sont absents de nombreuses copies. L'engagement des collectivités territoriales est souvent cité de manière incomplète. Le rôle des entreprises de transport est traité de manière limitée, certaines copies ayant même occulté le rôle des employeurs et des salariés.

B. Conseils aux candidats

Les conseils déjà donnés aux candidats les années précédentes peuvent être largement reconduits et tout particulièrement les suivants :

- Veiller à la qualité rédactionnelle qui constitue un élément formel d'appréciation de la copie et un moyen d'en valoriser le contenu ;
- Rechercher à être synthétique et clair, de manière à dégager l'essentiel du sujet et de ses enjeux ;
- Se projeter dans le contexte opérationnel de la rédaction de la note afin de répondre à l'attente du destinataire qui est avant tout de disposer d'un support d'information et/ou d'aide à la prise de décision.

Il est attendu la production d'une note à la fois claire, lisible, bien structurée et revêtant un caractère opérationnel afin de constituer un outil d'aide à la décision.

III. L'ÉPREUVE ORALE

Les épreuves orales se sont déroulées dans les conditions imposées par la situation sanitaire et dans un souci partagé par les membres du jury d'assurer le meilleur accueil des candidats dans ces conditions inédites.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Les membres du jury ont constaté chez de nombreux candidats un manque de préparation qui a fortement impacté la qualité de cette épreuve.

Dans ce contexte, les meilleurs candidats à l'épreuve orale ont ainsi pu être admis, après avoir livré une prestation d'un très bon niveau. Les candidats qui ont fait la différence sont ceux qui ont su clairement développer leurs compétences en les illustrant par des situations concrètes dans les postes occupés. Plus généralement, ceux qui se sont déjà projetés sur des fonctions d'encadrement, sans recourir à des arguments un peu « hors sol », artificiels, ont également été bien classés.

En bref, les meilleures prestations correspondent aux candidats qui ont réussi à donner du sens à leurs actions, en étant capable de décliner la politique ministérielle à laquelle elle se réfère et savent les situer dans un cadre administratif plus global.

De manière générale, l'exposé de dix minutes a été mieux préparé par les candidats que le reste de l'entretien. Quel que soit le format retenu (exposé chronologique ou approche par thématiques), il est attendu une présentation dynamique, une sélection par le candidat des actions qui mettent en avant ses compétences et son potentiel à occuper des fonctions de cadre A. Il est essentiel de préparer cet exercice pour le maîtriser et pouvoir lancer au mieux l'épreuve orale. Il est recommandé de s'entraîner de nombreuses fois pour l'exposé et d'éviter absolument le « par cœur » afin que cet exercice s'apparente plus à une « conversation structurée ».

Comme déjà souligné lors des sessions précédentes, les membres du jury ont constaté chez de nombreux candidats l'absence de recul sur les actions exercées, la difficulté de les rattacher à une politique publique portée par nos ministères, l'absence de hauteur de vue, un manque criant de curiosité sur leur environnement professionnel.

Le jury a encore été surpris par la méconnaissance parfois profonde de certains candidats de l'organisation et des missions des structures de nos ministères, ce qui est inadmissible à ce niveau.

Le positionnement en tant que manager reste aussi un point difficilement appréhendé par de nombreux candidats. Beaucoup ne se sont pas projetés sur ce qu'implique d'être un cadre A, hormis « d'être à l'écoute », ce qui a tendance à « agacer » le jury. Les leviers à disposition sont peu ou mal connus.

Enfin, trop peu de candidats démontrent une réelle motivation à devenir un cadre A, sans réelle projection ou si certains citent un domaine particulier, ils sont au final, dans l'incapacité à en exposer les enjeux.

B. Conseils aux candidats

Les conseils déjà donnés les années précédentes sont encore renouvelés avec une insistance toute particulièrement sur l'impératif de bien se préparer à cet exercice au-delà de l'exposé des dix minutes.

Il est essentiel pour les candidats de démontrer que leur présentation à l'examen professionnel s'inscrit dans une trajectoire professionnelle réfléchie et volontaire.

Le jury attend du candidat un exposé clair, structuré, mettant en valeur la cohérence de sa démarche et la réalité de sa motivation. Le candidat doit mettre en valeur ses expériences acquises avec recul et mise en perspective. Il est conseillé également que le candidat puisse se livrer un peu sur sa personnalité pour éviter tout caractère « désincarné » de sa prestation.

Le jury attend de voir devant lui, un candidat qui sait argumenter, prendre position et sait faire preuve de réflexion et de recul sur son activité professionnelle et les sujets afférents à son environnement de travail.

Lors de l'entretien, le jury recherche le potentiel du candidat comme futur cadre A et notamment ses capacités managériales. Dans cette perspective, le candidat doit s'être préparé à donner un contenu à la notion de management et à démontrer qu'il a une connaissance de ses enjeux et de ses leviers.

Il est impératif que les candidats se préparent aux questions relatives à l'actualité administrative et aux politiques publiques portées par nos ministères, au risque d'afficher une méconnaissance qui traduira un faible niveau d'intérêt et un manque d'ouverture d'esprit.

La présidente du jury, avec l'ensemble des membres du jury remercie les équipes du bureau RM1 et du SIEC pour leur professionnalisme et leur disponibilité, qui ont permis l'organisation de cet examen professionnel d'attaché d'administration de l'État au titre de 2020 dans des conditions inédites.